

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 11 Avril 2017**

Présents : Tous les membres en exercice.

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées):

Suite à l'entrée de la Commune dans le Grand Reims et au rapport de la CLECT, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 24 février 2017
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparaît en annexe n°4 du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 24 février 2017,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » visé en annexe n°5 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 février 2017.

Compte administratif Budget Principal :

Le conseil municipal approuve le compte de gestion présenté par le receveur municipal ainsi que le compte administratif de l'exercice 2016 :

- Résultat de Fonctionnement : 103 709.78 €
- Résultat d'Investissement : - 34 127.73 €
- Résultat global Fonctionnement + Investissement : 103 709.78 € - 34 127.73 € = 69 582.05 €

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suite :

- Le besoin net de la section d'investissement est estimé à : 34 127.73€
- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 34 127.73€
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 69 582.05€.

Vote des taux d'imposition 2017 :

Suite à l'entrée de la Commune dans le Grand Reims et afin de respecter le pacte de neutralité fiscale proposé par la CLECT. Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de modification des taux d'imposition communaux pour 2017 (avec 1 voix contre et 1 abstention) soit :

- Taxe d'habitation : 16.20 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 14.55 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 13.17 %

Budget communal 2017 :

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée à l'unanimité accepte la proposition de budget équilibré comme suit pour le Budget Principal :

- Section de fonctionnement : 205 677 €
- Section d'investissement : 59 220 €

Approbation de la répartition exceptionnelle d'un excédent :

Le Conseil décide d'approuver la proposition de répartition de l'excédent du Comité Syndical forestier à savoir :

- Trépail : 86% de 80 000€ à savoir : 68 800€
- Billy-le-Grand : 7% de 80 000€ à savoir 5 600€
- Vaudemange : 7% de 80 000€ à savoir 5 600€

Questions diverses :

- *Tours de garde :*

Le Conseil organise les tours de garde de la prochaine élection présidentielle qui se déroulera de 08h00 à 19h00.

- *Fleurissement :*

L'agent communal étant en arrêt maladie, le fleurissement du village sera effectué par les membres du Conseil le Samedi 13 Mai.

Séance levée à 22h45.